



Département du
COMMUNE DE MARLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 avril 2024

Date de convocation

29 MARS 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

29 MARS 2024

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe - Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Frédérique VISTE, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Étaient Absents excusés :

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Estelle BOUTE, conseillère municipale déléguée.
Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.
Nathalie KOSOLOSKY, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Isabelle DUPONT, adjointe au Maire.
Florence LEKEUX, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Bruno LECLERCQ, conseiller municipal délégué.
Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Jean-Claude VILLAIN, conseiller municipal délégué.
Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.
Thérèse ZAOUÏ, conseillère municipale, avait donné procuration à Virginie MELKI, conseillère municipale.
Christian CHATELAIN, conseiller municipal, avait donné procuration à Valérie CAPELLE, conseillère municipale.

Présents.....25

Votants.....33

N° DEL-24-16

Objet

**Actualisation des
Autorisations de
Programme et
Crédits de Paiement
(AP/CP)**

Secrétaire de séance : Thomas JORIEUX

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 avril 2024

Vu l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et crédits de paiement.

Vu l'instruction codificatrice M57

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur clôture, elles peuvent être révisées.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

L'objectif des autorisations de programme est de présenter à l'assemblée délibérante l'ensemble des projets d'investissement dont la réalisation s'effectuera sur plusieurs années, en indiquant le total de chaque projet et son échéancier budgétaire prévisionnel de réalisation. Il s'agit également de porter à la connaissance de l'assemblée délibérante des engagements juridiques et financiers pluriannuels pris par l'établissement public pour la conduite de son programme d'investissement.

Une fois l'autorisation de programme adoptée, il est inscrit chaque année au budget primitif le montant des crédits prévus dans l'échéancier des différents projets (ces crédits annuels sont intitulés crédits de paiement). Ce mécanisme d'inscription de crédits s'effectue sur toute la durée de réalisation de chaque programme. Toute modification des AP/CP se fera par délibération du conseil municipal.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver les modifications des autorisations de programme ci-dessous :

- Construction d'un groupe scolaire
- Mise en place d'un système de vidéoprotection
- Requalification de la rue Roger Salengro
- Requalification de la route de Préseau et de la rue Jean-Jaurès

Les tableaux précisent le détail des crédits de paiement envisagés en 2024 et les années suivantes, étant entendu que ces derniers sont donnés à titre informatif et prévisionnel. Ils pourront donner lieu ultérieurement à des ajustements au vu de l'avancement des opérations.

Construction d'un groupe scolaire Hélène Carrère d'Encausse

Il est proposé de procéder à l'actualisation de l'AP/CP concernant l'opération de construction du groupe scolaire Hélène Carrère d'Encausse à Marly afin de :

- Fixer le montant de l'AP-CP à 8 875 942 € en recette
- Constater les crédits réalisés en 2023 et répartir le solde des crédits sur 2024 et 2025

La nouvelle répartition des crédits de paiement se présente comme suit :

01-2022 AP/CP construction d'un groupe scolaire			AP	CP2022	CP2023	CP2024	CP2025
Dépenses	Situation antérieure		11 154 852,00 €	1 500 000,00 €	4 652 361,00 €	5 002 491,00 €	
	Inscription budgétaire			1 500 000,00 €	5 094 351,00 €		
	Actualisation	DM			- 295 126,37 €		
		Actualisation inscription budgétaire			4 799 224,63 €		
		Travaux	3 916 910,00 €				
	Réalisation			423 243,74 €	1 628 051,58 €		
Situation de l'actualisation		15 071 762,00 €	423 243,74 €	1 628 051,58 €	8 448 555,00 €	4 571 911,68 €	
Recettes	Situation antérieure		7 033 819,00 €		2 077 782,60 €	5 223 674,00 €	
	Actualisation	Subventions	1 842 123,00 €				3 787 584,00 €
	Réalisation	Subventions			1 125 000,00 €		
	Situation de l'actualisation		8 875 942,00 €		1 125 000,00 €	3 963 358,00 €	3 787 584,00 €

Les subventions relatives au financement de ce programme s'élèvent à 8 875 942 € (soit 70.66 % de la dépense HT) et proviennent :

- Etat- DSIL pour 327 426 €
- NPRU pour 4 998 516 €
- Région ANRU : 1 600 000 €
- Conseil Départemental du Nord : 1 650 000 €
- CAF : 300 000 €

Mise en place d'un système de vidéoprotection

Il est proposé de procéder à l'actualisation de l'AP/CP concernant l'opération de la mise en place d'un système de vidéoprotection afin de :

- Fixer le montant de l'AP/CP à 879 042.65 € TTC (soit 732 535.54 € HT) en dépense
- Constater les crédits réalisés en 2023 et répartir le solde des crédits sur 2024

La nouvelle répartition des crédits de paiement se présente comme suit :

02-2022 AP/CP Installation d'un système de vidéoprotection			AP	CP2022	CP2023	CP2024
Dépenses	Situation antérieure		826 690,00 €	600 000,00 €	226 690,00 €	
	Inscription budgétaire			600 000,00 €	554 947,77 €	289 945,00 €
	Actualisation	Travaux	52 352,65 €			
		Réalisation		236 278,02 €	548 555,56 €	
	Situation après actualisation		879 042,65 €	236 278,02 €	352 819,63 €	289 945,00 €
Recettes	Situation antérieure		200 000,00 €		200 000,00 €	
	Actualisation	Subventions	143 752,00 €			
		réalisation			60 000,00 €	
	Situation après actualisation		343 752,00 €		60 000,00 €	283 752,00 €

Les subventions relatives au financement de ce programme s'élèvent à 343 752 € et proviennent :

- Etat : 204 232 €
- CAVM : 139 520 €

Aménagement de la rue Roger Salengro

L'AP/CP initiale de ce projet a été adoptée en séance du conseil municipal du 10 octobre 2023 pour un montant de 925 000 €. Le montant de l'AP doit être modifié suite au résultat du marché public réalisé pour l'amener à 895 000 €.

Il est proposé de procéder à l'actualisation de l'AP/CP concernant l'opération d'aménagement de la rue Roger Salengro afin de :

- Fixer le montant de l'AP/CP à 895 000 € TTC (soit 745 833.33 € HT) en dépense

- Constater les crédits réalisés en 2023 et répartir le solde des crédits sur 2024

La nouvelle répartition des crédits de paiement se présente comme suit :

2023-01 AP/CP Aménagement de la rue Roger Salengro			AP	CP2023	CP2024
Dépenses	Situation antérieure		925 000,00 €	326 333,00 €	568 667,00 €
	Inscription budgétaire			326 333,00 €	
	Actualisation	Réalisation		282 522,00 €	548 555,56 €
	Situation après actualisation		895 000,00 €	236 278,02 €	658 721,98 €

Aménagement de la rue Jean-Jaurès

L'AP/CP initiale de ce projet a été adoptée en séance du conseil municipal du 10 octobre 2023 pour un montant de 1 846 450 €.

Il est proposé de procéder à l'actualisation de l'AP/CP concernant l'opération d'aménagement de la rue Jean-Jaurès afin de :

- Fixer le montant de l'AP/CP à 1 663 320 € TTC en dépense
- Constater les crédits réalisés en 2023 et répartir le solde des crédits sur 2024 et 2025.

La nouvelle répartition des crédits de paiement se présente comme suit :

2023-02 AP/CP Aménagement de la rue Jean-Jaurès			AP	CP2023	CP2024	CP2025
Dépenses	Situation antérieure		1 846 450,00 €	145 000,00 €	610 004,00 €	1 091 446,00 €
	Actualisation	Inscription budgétaire	- 183 130,00 €	145 000,00 €	1 140 000,00 €	523 320,00 €
		Réalisation		- €		
	Situation après actualisation		1 663 320,00 €	- €	1 140 000,00 €	523 320,00 €

Le montant sera ajusté en fonction des marchés de travaux et des subventions à percevoir.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver l'actualisation des autorisations de programme suivantes :
 - Création d'un groupe scolaire
 - Installation d'un système de vidéoprotection
 - Aménagement de la rue Roger Salengro
 - Aménagement de la rue Jean-Jaurès
- d'autoriser l'ouverture des crédits de paiement des autorisations de programmes citées ci-dessus au chapitre 23 du budget primitif 2024

le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Monsieur Yves FLOQUET,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOpte la proposition.

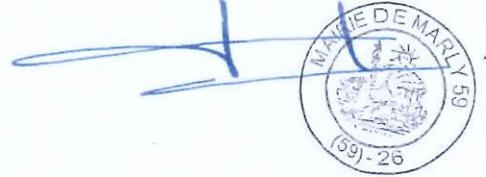
Le secrétaire de séance

Thomas JORIEUX



Le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 18/04/2024....

Document exécutoire à compter du 18/04/2024.